

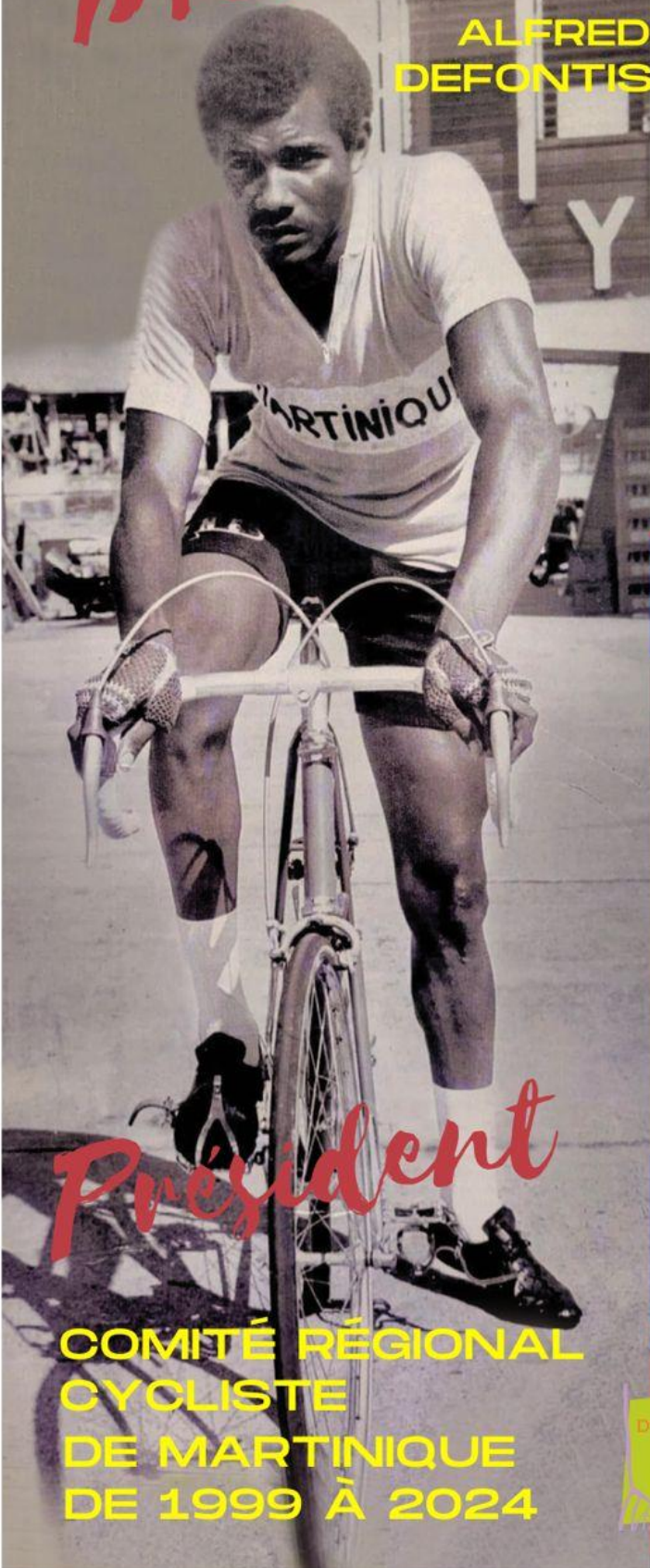


Trophée de la Carraibe 2024

Merci !

ALFRED
DEFONTIS

27 AU 31
Mars



Président

COMITÉ RÉGIONAL
CYCLISTE
DE MARTINIQUE
DE 1999 À 2024





SOMMAIRE

✚ Comité Espoir Cycliste Ducossais	P 2
✚ Comité d'organisation	P 3
✚ Numéros de téléphones utiles	P 4
✚ Détail d'Organisation	P 5
✚ Règlement	P 6
✚ Parcours	P 14
✚ Palmarès	P 20



TROPHEE DE LA CARAIBE

du 27 au 31 Mars 2024

Président : **Ulysse MUDARD**

1^{ere} vice-présidente **Marie Dominique COLONNETTE**

2^{eme} vice-président **Michel MARIE SAINTE**

3^{eme} vice-président **Thierry RAGOT**

Secrétaire générale **Claudia FLERET**

Secrétaire adjoint **Yvan BOHNEUR**

Trésorière général **Odile WELTER**

Trésorière adjoint **Liveline BLAISE**

Autres membres

Philippe FERJUL

Jérémy ANACHARSIS

André AGESILAS

Jean Philippe CHRISTOPHE

José VINCENT-SULLY

Nina LAURENDOT

COMITE D'ORGANISATION

Président :	Ulysse MUDARD
Secrétariat :	Claudia FLERET
Responsable Equipes Invitées :	Michel MARIE SAINTE
Chargé du protocole :	Claudia FLERET
Parc Automobiles:	M-Dominique COLONNETTE
Parc motos:	M-Dominique COLONNETTE
Délégué auprès des officiels :	M-Dominique COLONNETTE
Voiture de dépannage : Rosette	Christophe JEAN PHILIPPE
Responsable Logistique :	Hugues ANTONIO – Yvan BOHNEUR
Responsable Résultats :	Claudia FLERET
Médecin:	Dr Obubé AMEGAYIBOR
Assistant médecin:	
Collaboration :	Services Techniques de la ville de DUCOS
Trésorière :	Odile WELTER – Liveline BLAISE
Responsable signaleurs E.C.D:	Hugues ANTONIO – Dominique CASSILDE
Communication/ Animation	Michel MARIE SAINTE
Voiture ouvreuse	Speakeur mairie
Encadrement technique :	Michel MARIE SAINTE- Edmond JEAN-MARIE- Philippe FERJUL – Quetty CAMBEL –

TELEPHONES UTILES

Président

MUDARD Ulysse
0696 21 94 59

Directeur de l'organisation

MUDARD Ulysse
0696 21 94 59

Secrétaire

FLERET Claudia
0696 80 88 03
BONHEUR Yvan
0696 00 77 88

Trésorière

WELTER Odile
0696 21 97 66
BLAISE Liveline
0696 10 95 86

Hébergement

CH LAMENTIN
0596 48 80 00

Hôpital du ST ESPRIT
0596 77 31 11

Médecins du Trophée
Dr Obubé AMEGAYIBOR

Président Comité Régional

DEFONTIS Alfred
0696 34 26 26

Déléguée des officiels

COLONNETTE M-Dominique
0696 39 33 53

Protocole

FLERET Claudia
0696 80 88 03
COLONNETTE M.D
0696 39 33 53

SAMU

15

POMPIER

18

0596 56 30 23



DETAIL D'ORGANISATION

Mardi 26 mars 2024 19H00 : ESPACE POLYVALENT (ancien marché du bourg) Présentation du TROPHEE de la CARAIBE, aux SPONSORS et REUNION DES OFFICIELS ET DIRECTEURS SPORTIFS
Mercredi 27 mars 2024 1^{ère} ETAPE contre la montre individuel 1,83 km 18h30 : Rassemblement ligne de départ 19H00 : Signature des coureurs sur la ligne de départ 20h00 : Départ 1er coureur – Avenue Marc André
Jeudi 28 mars 2024 2^{ème} ETAPE 108,10 km 12H00 : Rassemblement et signature des coureurs - Place des fêtes de Ducos 13H00 : PROTOCOLE : Présentation des clubs et remise des maillots 14h00 : Départ – Place des fêtes de Ducos 17H30 : Arrivée - Sommet Abattoir - PROTOCOLE ARRIVEE A l'arrivée, déviation des voitures techniques « ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER » (place de la poste)
Vendredi 29 mars 2024 3^{ème} ETAPE 113,670 km 13H00 : Rassemblement et signature des coureurs – Bois Rouge 13H30 : PROTOCOLE : Remise de maillots – 14H00 : Départ – Bois Rouge A l'arrivée déviation des voitures techniques parking SNMBG 17H30 : Arrivée - Entrée Bois Rouge - PROTOCOLE ARRIVEE
Samedi 30 mars 2024 4^{ème} ETAPE - 1 Tronçon 81,800 km 7H00 : Rassemblement et signature des coureurs – Place des fêtes de Ducos 7H30 : PROTOCOLE : Remise de maillots – Place des fêtes de Ducos 8H30 : Départ – Place des fêtes - 11H00 – Arrivée – Stade de SYNDIC 4eme ETAPE – 2eme Tronçon 8,550 km 14H00 : Rassemblement et signature des coureurs – Stage de SYNDIC 15H00 : Départ 1er coureur – Stade de Syndic - 17H00 – Arrivée – SYNDIC
Dimanche 4 Avril 2021 4^{ème} ETAPE 122 km 13H00 : Rassemblement et signature des coureurs - Place des fêtes de Ducos 13H30 : PROTOCOLE : Remise de maillots – Place des fêtes de Ducos 14H00 : Départ - Place des fêtes de Ducos 17H30 : Arrivée – Place des fêtes de Ducos A l'arrivée, déviation des voitures techniques : ROCADE de Ducos vers la place André ALIKER (place de la poste)
Signature : Chapiteau Place des fêtes de Ducos- <u>sauf vendredi: Bois Rouge samedi A-P : Stade</u> Presse : Chapiteau – Place des fêtes de Ducos, samedi Bois Rouge et stade de syndic Contrôle biologique : Cérémonie de remise des récompenses : Dimanche 31 mars 2024 – Cantine centrale



36^{ème} ÉDITION DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE

RÈGLEMENT



CHAPITRE 1 : Règlements particuliers

Article 1 : Organisation

Le Trophée de la Caraïbe 2024

Est organisée par l'ESPOIR CYCLISTE DUCOSSAIS

4 Rue TOUSSAINT LOUVERTURE - 97224 DUCOS

Sous les règlements de la fédération française de cyclisme et du Comité Régional cycliste de la Martinique.

Elle se dispute du **Mercredi 27 au Dimanche 31 mars 2024.**

Article 2 : Type de l'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de U19, Open 1-2-3, Accès et Elite

L'épreuve est classée en classe Elite, Nationale.

Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes de division nationale 2, Equipes de comités régionaux, Equipes de comités départementaux, Equipes étrangères nationales, régionales, ou de clubs, avec l'accord de la fédération nationale concernée, clubs Français.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs minimum et 6 maxi. Un 7^{ème} coureur est admis mais il doit être de catégorie U19.

Les clubs locaux pourront se grouper en entente de (2) clubs maximum. Dans ce cas le maillot de l'équipe sera déclaré lors de l'inscription.

Les clubs ayant déjà une équipe engagée ne pourront pas faire d'entente.

Les engagements accompagnés d'un montant de **350,00€** devront parvenir au siège du **Comité Régional, jeudi 21 Mars 2024 délai de rigueur.**

Ils devront comporter le cachet et la signature du Président ou du représentant du club. S'il y a entente de clubs, devront figurer sur la feuille d'engagement le cachet des 2 clubs et la signature des 2 Présidents.

Article 4 : Les coureurs

Pour les invités des équipes étrangères

L'ensemble des coureurs et membres de l'encadrement de l'équipe, devront bénéficier d'une assurance personnelle ou collective, couvrant les frais d'hospitalisation ou de maladie, pour la durée de leur séjour sur notre territoire.

Article 5 : Permanence

La permanence de départ se tient , **du 27 au 31 mars 2024** à partir de 12 Heures sous le chapiteau de la signature à côté de la ligne de départ et d'arrivée.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence du collège des commissaires est fixée le **Mardi 26 mars 2024**, à 19 heures à **ESPACE POLYVALENT (ex marché du bourg)** de DUCOS. Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fera lors de cette réunion .

Une pénalité de 60 Euros sera appliquée aux équipes non représentées à cette réunion.

Article 6 : Radio Trophée

Les informations courses sont émises sur la fréquence utilisée.



Article 7 : Assistance technique

- **Chaque club a droit à une voiture technique.**
- **Aucune moto d'assistance ne sera admise.**
- Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisateur au moyen d'un véhicule fourgonnette.

Article 8 : Incidents de courses dans les derniers kilomètres

Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027 , en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dument constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs accidentés est (sont) crédite (s) du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il (s) se trouvait (ent) au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape, et crédité du temps du ou des coureur (s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident .

Article 9 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au Service des Sports au 1^{er} étage de l'immeuble de la poste place des fêtes de DUCOS.

A l'arrivée de chaque étape, il sera procédé à un contrôle médical, tel que prévu par les règlements de la F.F.C.

Article 10 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les 3 premiers coureurs de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, ainsi que les porteurs de maillots de tous les classements avant le départ du lendemain.

Article 11 : RAVITAILLEMENTS



Les ravitaillements, à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés.

Les coureurs doivent se laisser glisser derrière la voiture du Directeur de course ou du commissaire. Le ravitaillement ne peut se faire en aucun cas, dans le peloton ou en queue de celui-ci. S'il s'est formé un groupe d'échappés de 15 coureurs au plus, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions, les descentes, ainsi que dans les 40 premiers et 20 derniers kilomètres.

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Dans un but de sécurité, afin d'éviter de provoquer un chute, de blesser un spectateur ou de l'inciter à traverser la chaussée, etc.... il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc.... en quelque lieu que ce soit.

Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher des bas-côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits. Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

Articles 12: DELAI

A chaque étape, le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30 % pour toutes les étapes en ligne.

Le jury du Trophée aura la possibilité d'examiner d'éventuel cas de repêchage lors d'une étape, ceci ne saurait créer un précédent pour les étapes suivantes.

Article 13 : ARRIVEES

La ligne d'arrivée sera signalée par un officiel qui agitera un drapeau à damiers noirs et blancs. Il en sera de même au sommet des côtes ou de toutes autres arrivées faisant l'objet d'un classement.

Tous les coureurs d'un même peloton sont crédités au même temps

Les chronomètres officient jusqu'à l'arrivée du véhicule balai. Ils enregistrent également les temps des coureurs arrivés après le délai impartis et remettent la liste avec le temps au président du collège des commissaires.

Tous les temps enregistrés par les chronomètres dans les épreuves en ligne, sont arrondis à la seconde inférieure.

SPRINT : il est interdit aux coureurs de dévier du couloir qu'ils ont choisi au moment du lancement du sprint en gênant ou en mettant en danger les concurrents.

Article 14 : PENALITES

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par les peines prévues au barème des pénalités de la F.F.C

Article 15: RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants :

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite : au plus tard une heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements : au plus tard avant le départ de l'étape suivante.
- Au sujet du classement général final : 30 minutes après la communication officielle.

Article 16 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leur club, une fois les résultats du contrôle biologique connus.

Article 17 :

Aucune équipe étrangère ne pourra bénéficier du concours d'un sponsor local sans l'accord de l'Espoir Cycliste Ducossais.

Les équipes qui ne se conformeront pas à cette disposition, se verront interdire le départ.

Pour toutes les dispositions qui ne seraient pas consignées dans le règlement, il conviendra de se référer aux règlements généraux de la FFC.

CHAPITRE 2 : Règlements des classements

I. Classement Général Individuel aux Temps. Maillot Jaune



Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronométrateurs dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex æquo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Jaune**
Un trophée sera attribué aux trois premiers
Prime journalière au porteur du Maillot : 30 €

II. Classement Combiné. Maillot Vert



Le classement combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements suivants : (GENERAL ; POINTS ; MONTAGNE).

Le coureur qui totalise le moins de points, portera le **Maillot Vert**

A l'issue de la première étape, un classement général final sera effectué et un Trophée sera remis au 3 premiers.

La place au classement général final départagera les éventuels ex aequo.

Prime journalière au porteur du Maillot : 20 €

III. Classement Général aux points. Maillot Bleu :



Le classement individuel par point, s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape. La cotation de points est celle mentionnée ci-dessous.

Etape ou demi-étape en ligne du 1^{er} au 15^{ème} :

25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 09 - 08 - 07 - 06 - 05 - 04 - 03 - 02 - 01 points.

En cas d'égalité de points entre coureurs à l'issue de la dernière étape, ceux-ci sont départagés par le nombre de victoire d'étapes, puis par leur place de second et ainsi de suite, jusqu'à ce nombre supérieur de place obtenue par l'un ou l'autre des concurrents, permet d'établir leur classement définitif, en dernier ressort la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot Bleu**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

IV. Classement du Grand Prix de la Montagne. Maillot à Pois Rouge



Le classement général du meilleur grimpeur s'obtient par addition des points attribués au sommet des cotes précisées par le règlement comme suit :

- **1^{ère} catégorie** : 15 – 13 – 11 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 points aux 10 premiers coureurs classés au sommet
- **2^{ème} catégorie** : 10 – 08 – 06 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 7 premiers coureurs classés au sommet
- **3^{ème} catégorie** : 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points aux 5 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général final du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 2^{ème} catégorie sera déclaré vainqueur.

En cas de nouvelle égalité, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de place de premier au sommet des cotes de 3^{ème} catégorie sera déclaré vainqueur.

Si des ex aequo devaient subsister, il sera considéré les places de second puis de troisième, et ainsi de suite.

Ce classement portera attribution d'un **Maillot à Pois Rouge**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

V. Classement Points Chauds. Maillot Rouge

Ce classement est obtenu par addition de points attribués aux 4 premiers de chaque sprint point chaud suivant le barème suivant: 05 – 03 – 02 – 01.

En cas d'ex æquo, le coureur le mieux classé dans le dernier sprint sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité de points au classement final, les concurrents seront départagés par le nombre de premières places obtenues dans ce classement aux différents points chauds, puis par le nombre de deuxièmes places et ainsi de suite. Si des ex æquo devaient subsister, il sera considéré le classement général individuel final.

Ce classement portera attribution du **Maillot Rouge**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €

VI. Classement Combativité. Maillot Rose



Le vainqueur de ce classement, est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

- 05 – 03 – 01 points aux premiers classés des sprints de points chauds.
- 08 – 05 – 03 points aux premiers de l'étape.

Un classement journalier obtenu par addition des points, sera établi.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur place à l'étape.

En cas d'égalité de points à la fin de la course, le coureur ayant le meilleur classement de la combativité de la dernière étape, l'emporte.

Ce classement général obtenu par addition des points totalisés dans les différentes étapes, portera attribution du **Maillot Rose**

Un trophée sera remis aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €



VII. Classement du meilleur U19. Maillot Blanc

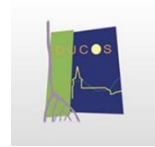
Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le **Maillot blanc**.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur JUNIOR.

Le classement portera attribution d'un **Maillot Blanc**

Un trophée sera attribué aux 3 premiers.

Prime journalière au porteur du maillot : 20 €



VIII. Classement Général au Temps par Equipe. Maillot orange

Le classement général au temps par équipe, s'obtient par l'addition dans chaque étape individuelle des trois meilleurs temps réalisés au sein de chaque formation.

Aux étapes, en cas d'ex aequo, les équipes réalisant le même temps, sont départagées par le total des places obtenues par les meilleurs coureurs au classement de cette étape.

Au classement général en cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par leur nombre exact de victoires d'étapes par équipes, puis par le nombre de deuxième place, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nombre supérieur de places obtenues par l'une ou l'autre équipe, permettant d'établir leur classement définitif. Toute formation réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes. Le classement portera attribution d'un **Maillot orange**

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers.

Maillots des Leaders

La préséance pour le port des différents maillots des classements généraux sera le suivant :

- **1^{er} Maillot Jaune**
- **2^{ème} Maillot Vert**
- **3^{ème} Maillot Bleu**
- **4^{ème} Maillot Pois Rouge**
- **5^{ème} Maillot Rouge**
- **6^{ème} Maillot Rose**
- **7^{ème} Maillot Blanc**
- **8^{ème} Maillot Orange**

Le coureur, premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le **maillot** défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) **maillot** (s) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2^{ème} classement et ainsi de suite. Toutefois un coureur 1^{er} dans le classement, revêtira obligatoirement le maillot de ce classement.

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus d'en revêtir un, entraînera la mise hors course.

L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante :

- **1^{ère} absence :** **76.22 €**
- **2^{ème} absence :** **152.45 €**
- **3^{ème} absence :** **mise hors course.**

CHAPITRE 3 : Règlement concernant la presse

- 1-** Les organes de Presse (Presse écrite, radio, télévision) qui désirent être présents dans la caravane du Trophée de la caraïbe, doivent au préalable obtenir l'agrément de l'Espoir Cycliste Ducossais. Cet agrément sera délivré sous certaines conditions, après discussion avec le président de l'Espoir Cycliste Ducossais.

- 2- L'une des conditions est le versement d'une caution de **70 €** par organe de presse. Le chèque de caution sera rédigé à l'ordre de l'Espoir Cycliste Ducossais. En cas de pénalité, le montant de l'amende sera retenu sur la caution. Si la caution venait à être épuisée avant la fin de la compétition, un nouveau chèque de caution sera réclamé pour renouveler l'agrément.
- 3- Par ailleurs, la liste des journalistes intervenants devra être déposée en même temps que la caution, car seuls les journalistes accrédités par l'Espoir Cycliste Ducossais seront autorisés à circuler à l'échelon course, dans la caravane.
- 4- Placé sous l'autorité du Directeur du TROPHEE les journalistes devront cependant se conformer aux instructions du Directeur de course ou des commissaires sous peine d'une amende pécuniaire de **50€**
Par exemple, ceux, qui voudront dépasser les véhicules des commissaires ou du Directeur de course, préciseront leurs intentions et ne passeront qu'avec l'accord de l'officiel
- 5- Tous les véhicules de presse devront porter lisiblement, à l'avant, le nom de l'organe de presse représenté. Les véhicules porteront en outre sur le pare-brise, le bandeau distinctif remis par l'Espoir Cycliste Ducossais.
L'absence de ces marques entraînera l'exclusion de la caravane.
- 6- Les reporters à moto devront revêtir obligatoirement la chasuble qu'ils auront récupérée à l'Espoir Cycliste Ducossais avant le départ de la compétition. Une caution de **50 €** par chasuble sera retenue sur la caution initiale. L'absence du port de la chasuble entraînera l'éviction de la caravane.
- 7- Les journalistes ne sont en aucun cas habilités à renseigner ou à conseiller les coureurs.
Les contrevenants surpris seront sanctionnés par une amende pécuniaire de **50 €**. Après 3 rappels à l'ordre, ceux-ci seront exclus de la caravane par le jury du Trophée de la Caraïbe.
- 8- Près de la ligne d'arrivée, une seule caméra par organe de presse sera autorisée à opérer.
- 9- Les journalistes ne seront admis ni dans la salle de délibération du jury, ni dans le local du contrôle antidopage.
- 10- En dehors de la retransmission des arrivées, toute diffusion de classement devra préciser que ceux-ci sont réalisés par **L'ESPOIR CYLISTE DUCOSSAIS**.

Pour tous les points non prévus dans ce règlement, se référer aux dispositions du règlement de la fédération française de cyclisme.



TROPHEE DE LA CARAIBE 2024

MERCREDI 27 mars 2024

1^{ère} Etape : 1,830 Km Patronnée par :

PROLOGUE – Contre la montre individuelle

Rassemblement : 18H

DEPART : 20H00 - Avenue Marc ANDRÉ

ARRIVEE : Gare routière rue ZIZINE et des ÉTAGES



	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	Entrée Hôtel le Bourbon		
	Avenue Marc ANDRÉ	0,000	
	SIEGE DE L'ECD	0,730	
	RUE FRANCOIS MITTERAND		
	RUE KERGOMARD	0,770	
	RUE JULES FERRY	1,020	
	AVENUE FELIX EBOUÉ	1,100	
	ROND POINT ABRICOT	1,560	
	SOMMET ABRICOT	1,720	
	RUE ZIZINE ET DES ETAGES		
	ARRIVÉE - Gare routière	1,830	



TROPHEE DE LA CARAIBE 2024 JEUDI 28 mars 2024

2^{ème} Etape : 108,100 km

Patronnée par :



ÉTAPE EN LIGNE

Rassemblement : 12h00 PLACE DES FETES - **DEPART** : 14h00

ARRIVEE : 17h30 – SOMMET ABATOIR

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	VILLA D'EOLE	0,000	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	0,660	
RD4	DIRECTION MORNE VERT	3,430	
RD4	GIRATOIRE FOND SAVANE	4,800	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISÉES	6,000	
RD16	MANZO	7,740	Pt chaud 1
RD16	SAINT LAURENT	8,930	
RD6	BOURG SAINT ESPRIT	12,000	
RD5	VALATTE	15,350	Pt Montagne cat2
RD5	VAUCLIN	28,100	
RN6	MACELLE	34,270	Pt Montagne cat 3
RN6	MARIN	38,000	
RN5	GIRATOIRE POIRIER	46,300	
RN5	SAINTE-LUCE	47,600	Pt chaud (station Total)
RN5	RIVIERE-SALEE	58,900	
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG	61,450	
RN7	PETIT BOURG	62,000	
RN8	CROISÉE EDF	63,600	
RD6	DIRECTION SAINT ESPRIT		
RD6	BOURG SAINT ESPRIT	66,500	
RD5	VALATTE	69,300	Pt Montagne cat 2
RD5	MORNE RAQUETTE	78,000	
RD5	VAUCLIN	82,200	
RN6	DOSTALY	90,300	
RN6	FRANCOIS	95,000	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISÉES	99,500	
RN6	BOIS ROUGE	102,200	
RN6	GIRATOIRE CARRERE	105,500	
RN8	DIRECTION BAC – EPICERY PIVATY	106,250	
RN8	GIRATOIRE SAVON	107,800	
	ARRIVEE SOMMET ABATTOIR	108,100	

TROPHEE DE LA CARAIBE 2024 VENDREDI 29 mars 2024

3^{ème} Etape : 113,670 Km Patronnée par : **LES HABITANTS DE BOIS ROUGE**

ETAPE EN LIGNE

Rassemblement : 13h00 **BOIS ROUGE** **DEPART :** 14h00

ARRIVEE : 17h30 **BOIS ROUGE**

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
RN6	BOIS ROUGE	0,000	
RN6	GIRATOIRE CARRERE	1,320	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	4,120	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	4,970	
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG	8,380	
RN5	ECHANGEUR RIVIERE SALEE	11,000	Pt chaud n°1
RN5	GIRATOIRE CERON	15,800	
RD7	GIRATOIRE LES COTEAUX	18,370	
RD7	ECHANGEUR DIAMANT	18,670	
RN5	ECHANGEUR RIVIERE SALEE	21,270	
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG	23,860	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	27,280	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	28,080	
RN5	GIRATOIRE CARRERE	30,440	1 ^{er} TOUR
	DEBUT CIRCUIT A COUVRIR 2 FOIS		
RN6	SOMMET BOIS ROUGE	33,660	Point Montagne 1 ^{er} et 2eme tour
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	35,070	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISSEES	36,270	
RD16	LA MANZO	38,000	
RD6	SAINT ESPRIT	42,410	Point chaud (1 ^{er} et 2eme passage)
RD6	PETIT PARADIS	44,170	
RD6	CROISEE EDF	45,870	
RN8	LA PALUN	47,970	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	49,200	
RN8	GIRATOIRE SAVON	50,520	DIRECTION BAC
RN8	GIRATOIRE CARRERE	52,700	Début 2eme Tour
	FIN CIRCUIT	75,020	Fin 2eme Tour
	DEBUT CIRCUIT A COUVRIR 2 FOIS		
RN5	AEROPORT	78,000	
RD3	GAINGNERON	78,790	
RD3	GIRATOIRE GENDARMERIE	80,880	
RN1	GIRATOIRE MANGOT VULCIN	81,580	
RN1	BRASSERIE LORRAINE	82,750	
RN2006	MORNE PITAULT	86,830	Pt Montagne cat 2
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	89,690	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	90,890	
	FIN DU CIRCUIT	110,080	
RN6	ARRIVEE BOIS ROUGE	113,670	BOIS ROUGE

TROPHEE DE LA CARAIBE 2024 SAMEDI 30 mars 2024

4^{ème} Etape : 1 TRONCON - 81,800 km Patronnée par :

ÉTAPE EN LIGNE

Rassemblement : 7H00

PLACE DES FETES - DEPART : 8 h30

ARRIVEE : 11H00 - STADE DE SYNDIC



	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	VILLA D'EOLE	0,000	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	0,670	DEBUT CIRCUIT A COUVRIR 2 FOIS
RN8	DIRECTION LAPALUN	1,820	
RN8	PETIT BOURG	4,580	
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG	6,100	
RN5	GENIPA	7,400	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	9,720	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	10,510	
RN5	BRETELLE CARRERE	12,710	
RN8	GIRATOIRE CARRERE	12,860	
RN8	DIRECTION BAC – EPICERY PIVALY	13,480	
RN8	GIRATOIRE SAVON	15,000	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	15,880	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	31,550	FIN DU CIRCUIT
RN8	LAPALUN	32,700	
RN8	CROISÉE EDF	34,840	
RN8	PETIT BOURG	35,440	
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG	36,980	
RN5	GIRATOIRE RIVIERE-SALEE	38,700	
RN5	GIRATOIRE CÉRON	44,430	
RN5	GIRATOIRE DESERT	46,940	
RN5	GIRATOIRE FRANGIPANIERS	49,300	
	DIRECTION CORPS DE GARDE	50,670	
RD7	DIRECTION TROIS RIVIERE	53,530	
RD7	GIRATOIRE MONESIE	54,840	
RD36	GIRATOIRE CERON	55,890	
RN5	GIRATOIRE RIVIERE-SALÉE	61,640	
RN5	GIRATOIRE PETIT BOURG	63,290	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	66,700	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	67,500	
RN5	BRETELLE CARRERE	69,700	
RN6	BOIS ROUGE	73,070	
RN6	GIRATOIRE FOND SAVANE	74,490	
RD4	ECOLE DU MORNE VERT	75,880	
RD4	STADE MAX SORON	78,210	
RD4	GIRATOIRE LOURDE	78,590	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	79,060	
RN8	ENTREE PETITE ROCHELLE	80,190	
	RUE DES ORANGERS – SYNDIC	81,320	
RD4	ARRIVEE STADE DE SYNDIC	81,800	

TROPHEE DE LA CARAIBE 2024

SAMEDI 30 mars 2024

4^{ème} Etape : 2^e TRONCON 8,550 km Patronnée par :

CONTRE LA MONTRE

Rassemblement : 14H00 STADE DE SYNDIC - DEPART : 15 h00

ARRIVEE : STADE DE SYNDIC



	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	DEPART ENTREE STADE MAX SORON	0,000	
	GIRATOIRE LOURDE (DIRECTION LAPALUN)	0,360	
	ENTRÉE RIVIERE LA MANCHE	1,690	
	ROUTE DE RIVIERE LA MANCHE	2,330	
	DIRECTION COCOTTE	2,910	
	GIRATOIRE COCOTTE	4,530	
	GIRATOIRE CHAMPIGNY	5,320	
	BRETELLE ENTRÉE DUCOS	6,010	
	STATION TOTAL LAZARET	6,440	
	GIRATOIRE SAVON (DIRECTION BAC)	6,560	
	ENTRÉE PETITE ROCHELLE	6,890	
	RUE DES ORANGERS	8,070	
	SYNDIC	8,220	
	ARRIVEE STADE SYNDIC	8,550	





TROPHEE DE LA CARAIBE 2024

DIMANCHE 31 mars 2024



5^{ème} Etape : 116,500 Km PATRONNEE PAR :

Rassemblement : 13h00 Place des fêtes de Ducos **DEPART** : 14h00

ARRIVEE : 17h30

VILLA D'EOLE

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	MAISON DE L'EMPLOI ESPACE SUD	0,000	
	GIRATOIRE LA MARIE	0,200	
RN8	GIRATOIRE LOURDE	0,700	DEBUT DU CIRCUIT A COUVRIR 5 FOIS
RD4	MORNE VERT	3,400	Pts chaud 2^e et 3^e tours
RD4	GIRATOIRE FOND SAVANE	4,800	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	6,100	
RD16	CROISEE SAINT LAURENT	8,200	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE SAINT ESPRIT	12,600	
RD6	GIRATOIRE BOURG SAINT ESPRIT	12,700	
RD6	CROISEE EDF	16,000	
RN8	LAPALUN	19,200	Pts Montagne 2^e, 3^e, 4^e tours
RN8	GIRATOIRE LOURDE	19,400	1,2,3,4,5 Tours puis
RD4	MORNE VERT	95,500	
RD4	GIRATOIRE FOND SAVANE	97,100	
RN6	GIRATOIRE 4 CROISEES	98,300	
RD16	CROISEE SAINT LAURENT	100,400	
RD6	CROISEE GARE ROUTIERE SAINT ESPRIT	104,800	
RD6	GIRATOIRE BOURG SAINT ESPRIT	104,900	
RD6	CROISEE EDF	107,900	
RN8	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Est)	108,500	
RN7	GIRATOIRE PETIT BOURG (Entrée Ouest)	110,000	
RN5	GIRATOIRE COCOTTE	113,400	
RN5	GIRATOIRE CHAMPIGNY	114,200	
RN5	BRETELLE ENTRE DUCOS	114,900	
VC	GIRATOIRE SAVON	115,400	
RN8	GIRATOIRE LA MARIE	116,300	
	ARRIVE BOURG DE DUCOS	116,500	VILLA D'EOLE

PALMARES DU TROPHÉE DE LA CARAÏBE

1986	G. Emile ARNAUD	UCM
1987	Jeannot VELMONT	UCM
1988	Yves MONTRESOR	VCS (GPE)
1989	Jules TRESOR	VCS (GPE)
1990	Franck EPHESTION	MS
1991	Hugues HIERSO	ECD
1992	Robert CAROTINE	VCR
1993	Conrad CABRERA	CUBA
1994	Paul CHARLES ANGELE	SC
1995	Paulin COUCHY	USL (GPE)
1996	Didier EPHESTION	CCF
1997	Daniel VERGEROLES	UVMG (GPE)
1998	Rodrigue JEAN JOSEPH	VCR
1999	Paul CHARLES ANGELE	SC
2000	Franck EPHESTION	ECD
2001	Hervé ARCADE	CCT
2002	Jules ANNONY	EDS (GPE)
2003	Boris CAREN	Sélection GPE
2004	Philippe DEMAZON	Sélection MQUE
2005	Wendy CRUZ	République DOMINICAINE
2006	Jérôme GUISNEUF	Nantes atlantique
2007	Boris CARENE	Sélection GPE
2008	Christophe ANGELE	Sélection MQUE
2009	Johan RUFFIN	Sélection GPE
2010	Lizardo Benitez CORREA	CUBA
2011	Miguel UBETO	GWADA BIKER
2012	Arnold ALCOLEA NUNEZ	CUBA
2013	Ludovic TURPIN	St MARTIN
2014	Camille CHANCRIN	Madinina bikers
2015	Ronald GONZALES	Pédale Pilotine
2016	Grzegorg Kwiatkowski	La Défense
2017	Thierry RAGOT	Pédale Pilotine
2018	Mickael STANISLAS	UCS MQUE CYCLE
2019	Cédric EUSTACHE	CCV
2020	COVID 19	



2021
2022
2023

COVID 19
GRAND PRIX DE LA VILLE DE DUCOS
Mickael STANISLAS JC 231

